

Réunion du 7 octobre 2013

Sous la présidence de : Monsieur André KLEIN-MOSSER

Etai
présents :

Monsieur André KLEIN-MOSSER, président de séance

Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procurat
ion(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Madame Frédérique MOZZICONACCI

Absent(s) :

Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur :

Monsieur Frédéric BIERRY


N° CP/2013/733 - Prévention et dépistage - 4124
Subventions de fonctionnement dans le domaine de la
prévention des cancers

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer au Comité du Bas-Rhin de la Ligue nationale contre le cancer des subventions d'un montant total de 24 500 € au titre de l'année 2013, conformément au tableau annexé
- approuve les dispositions du rapport relatives au versement à cette association du solde des subventions allouées en 2013, pour un montant de 12 750 €.

Elle approuve par ailleurs l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens conclue avec cette association pour l'année 2013, avenant ayant pour objet de modifier l'article 3 de la convention, et autorise son président à signer cet avenant au nom du Département.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20131007-80932-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 23/10/13